

Appel à projet



Sensibilisons nos collégiens, citoyens de demain,
aux enjeux de l'eau et de la biodiversité

Classes Eau-Biodiversité Collèges en Côtes d'Armor

Année scolaire 2019-2020

Volet présentation



Côtes d'Armor
le Département



« Classes Eau-Biodiversité Collèges en Côtes d'Armor »

1. Un dispositif ouvert à tous nos collégiens.....	3
2. Selon des critères d'éligibilité.....	3
3. Accompagné de propositions d'animations.....	4
4. Un dispositif aidé financièrement.....	4
5. Selon un calendrier prédéfini.....	5
6. Informations et ressources complémentaires.....	5

Dans un contexte de changement climatique de plus en plus prégnant où la baisse de la biodiversité ne cesse de s'accroître, où les enjeux de la ressource en eau se dessinent sur notre territoire, le Département souhaite donner un nouvel élan à son engagement dans la préservation de l'eau et la biodiversité.

Ainsi dans le cadre de sa responsabilité de garantir à plus de 30 000 collégiens les meilleures conditions de vie et d'épanouissement, le Département des Côtes d'Armor propose, en partenariat avec l'Éducation nationale et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de lancer un nouvel appel à projet de sensibilisation aux enjeux de l'eau et de la biodiversité intitulé :

« Classes Eau-Biodiversité Collèges en Côtes d'Armor »

Un appel à projet 2019-2020 sous trois volets :

- **un volet présentation** du projet et de ses modalités,
- **un volet animation** se concrétisant par des propositions d'animations, assurées par des organismes reconnus, sur les sites naturels sensibles départementaux ou au sein même de votre établissement,
- **un volet administratif** comprenant le calendrier et les deux fiches essentielles à l'obtention de la subvention : l'acte de candidature et le bilan des activités.

1. Un dispositif ouvert à tous nos collégiens

- des 79 établissements publics et privés,
- sur les temps scolaires et périscolaires à condition qu'un adulte encadre un groupe comprenant au minimum 15 élèves,
- sur des activités mono ou pluridisciplinaires ; toutes les disciplines sont compatibles avec l'appel à projet quelles soient scientifiques, littéraires, artistiques, sportives...

2. Selon des critères d'éligibilité

La classe "Eau-Biodiversité" dont l'ambition est d'assurer une véritable éducation à la citoyenneté est basée sur la **pédagogie active**.

Ainsi, la classe Eau-Biodiversité encourage :

- **des rencontres** avec des représentants compétents dans le domaine de l'eau et la biodiversité afin de comprendre les attentes et enjeux de multiples acteurs agissant sur un même territoire. Parmi ces acteurs, citons, les élus et techniciens des collectivités territoriales, les agriculteurs, les associations, les administrations, les coordonnateurs des Schéma d'Aménagement et Gestion de l'Eau (SAGE) ou des bassins versants agissant sur la préservation de l'eau et des milieux aquatiques, ...
- **des visites** proches de l'établissement permettant de se confronter aux réalités du terrain pour une meilleure compréhension des effets anthropiques et des responsabilités de chacun.
- **des ateliers** où les **élèves sont au cœur de l'action**,
- **des échanges** au sein même de l'établissement : équipe pédagogique, agents du collège,
- la création de **projet entre un établissement et des structures compétentes** dans le domaine de l'eau et la biodiversité.

La classe Eau-Biodiversité a pour objectif d'aboutir à :

- **la réalisation de productions**, écrits, expositions, maquettes, œuvres artistiques, émissions de radios...., **valorisées par les élèves**,
- **une évaluation de la sensibilisation aux enjeux de l'eau et de la biodiversité** afin d'estimer au mieux le retour à l'investissement du projet mené au cours de l'année,
- **une séance de clôture** qui peut, à l'initiative du responsable du projet, prendre toute dimension adaptée au contexte local pour faire événement.

Une collaboration départementale peut, dans la limite des disponibilités des services, être envisagée. Anticipée, elle peut donner lieu à une remise de diplôme.

Les critères d'éligibilité sont repris dans **le dossier administratif**

3. Accompagné de propositions d'animations

Dans **le volet animation** de cet appel à projet, le Département propose, pour les collèges qui le souhaitent, des animations assurées par **les maisons nature et les structures d'Éducation à l'Environnement**.

Ces animations portant sur l'Eau et la biodiversité peuvent, **selon les projets envisagés, se dérouler sur les sites naturels sensibles départementaux** ou dans les **établissements**.

Pour ce faire, il appartient à chaque collège de prendre directement contact avec les partenaires afin de convenir du contenu exact des animations, de la date et du lieu de l'animation.

Ces prestations sont facturées 250 € par classe et par 1/2 journée d'animation.

En dehors de ces propositions, d'autres thèmes peuvent, être développés, citons pour exemple :

- | | |
|--|---|
| -Milieux aquatiques (zone humide, cours d'eau) | -Eau-Biodiversité, eau potable assainissement |
| -Biodiversité faunistique et floristique aquatique | -Eau-Biodiversité et gestes au quotidien |
| -Eau-Biodiversité et agriculture | -Adaptation au changement climatique |
| -Eau-Biodiversité et marées vertes | -Eau-Biodiversité dans le monde, d'un point de vue géographique, historique, sociologique.... |
| -Eau-Biodiversité et potager | -Mer et littoral |
| -Eau-Biodiversité et urbanisme | |

4. Un dispositif aidé financièrement

Le Département des Côtes d'Armor et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne soutiennent le projet à hauteur de 400 € par classe, pour un budget minimal de 500€ ; le montant de l'aide ne peut excéder plus 80% du budget global du projet.

Les frais de transport seront pris en charge dans la limite maximale de 50% du budget global du projet. Les frais inhérents aux outils numériques du type tablette, dictaphone... ne seront pas subventionnés.

Cette aide sera accordée sous présentation du dossier administratif comportant pour le :

- 24 juin 2019, l'acte de candidature
- 25 juin 2020, le bilan des activités annexé des productions des élèves.

5. Selon un calendrier prédéfini

20 mai 2019 :

- Transmission de l'appel à projet aux chefs des Établissements scolaires publics et privés,
- Mise à disposition de l'appel à projet sur les sites :
 - du Département : <https://cotesdarmor.fr/appels-projet>
 - de l'Académie de l'Éducation nationale :
<http://www.ac-rennes.fr/pid34964/education-developpement-durable.html>

24 juin 2019 au plus tard : **dépôt du dossier administratif** comprenant l'**acte de candidature** complété, daté, et signé

26 juin 2019 : la Commission, composée des membres de l'Éducation nationale et du Département validera les projets «*Classes Eau -Biodiversité Collèges en Côtes d'Armor*» pour l'année scolaire 2019-2020.

28 juin 2019 au plus tard : retour par messagerie de l'avis de la commission de validation,

Année scolaire 2019-2020

Ouverture - Déroulement - Clôture du projet

25 juin 2020 au plus tard : dépôt du dossier administratif comprenant le **bilan des activités** complété, daté, signé et **annexé** des productions des élèves.

*Le dossier administratif comprenant "l'acte de candidature" et "le bilan des activités" doit être transmis à Annick.BOUEDO@cotesdarmor.fr, correspondante du dispositif :
«Classes Eau-Biodiversité Collèges en Côtes d'Armor»*

Les informations sont à saisir directement sur le document pdf.

6. Informations et ressources complémentaires

En complément du Volet animations de cet appel à projet, le **guide Environnement des ressources pédagogiques** vous propose des expositions, des productions diverses réalisées par le Département et les partenaires dans le domaine de l'eau et de l'environnement. Ces productions peuvent être empruntées ou fournies selon les disponibilités.

Vous pourrez retrouver ce guide sous l'adresse :

<https://cotesdarmor.fr/vos-services/des-expositions-pedagogiques-votre-disposition>

Pour l'Éducation nationale, cet appel à projet rejoint les Objectifs de Développement Durable, horizon 2030, mis en place par les Nations Unies en septembre 2015. L'objectif 6, dédié à l'eau, est au cœur des 17 objectifs développés. Ainsi, «**L'eau est essentielle pour tous les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies**».

Il s'inscrit dans la perspective du prochain **colloque de «l'Éducation au Développement Durable** », d'ampleur régionale, qui se tiendra, **en 2020, dans les Côtes d'Armor**.

Pour en savoir plus sur les ODD

<http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002475/247507f.pdf>



CORRESPONDANTS «Classe Eau-Biodiversité Collèges en Côtes d'Armor»

Au Département

Mme Annick BOUEDO Direction du Patrimoine Service Eau et Aménagement rural Tel. 02 96 62 46 64 Annick.bouedo@cotesdarmor.fr	Mme Muriel FAGOT Direction du Patrimoine Service Patrimoine Naturel Tél : 02.96.62.46.43 Muriel.fagot@cotesdarmor.fr	Mme Catherine VINOT Direction de la Citoyenneté Cheffe de service Éducation Tel. 02.96.62.46.65 Catherine.VINOT@cotesdarmor.fr
--	--	---

A l'Éducation nationale

Guillaume LE CAM Professeur de SVT Conseiller relais à l'Éducation au Développement Durable 22 Guillaume.Le-Cam1@ac-rennes.fr
--

Complément d'information sur l'Objectif 6 du Développement Durable

Tableau 1.2.6. Objectifs d'apprentissage correspondant à l'ODD 6, « Eau propre et assainissement »	
Objectifs d'apprentissage cognitifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'élève comprend l'eau en tant qu'élément indispensable à la vie même, l'importance de la qualité et de la quantité d'eau, et les causes, les effets et les conséquences de la pollution de l'eau et de la rareté de l'eau. 2. L'élève comprend que l'eau fait partie intégrante d'un grand nombre d'interactions et de systèmes mondiaux complexes différents. 3. L'élève est informé de l'existence d'une distribution inégale de l'accès à l'eau potable et des moyens d'assainissement dans le monde. 4. L'élève comprend le concept d'« eau virtuelle ». 5. L'élève comprend le concept de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et d'autres stratégies visant à assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et des moyens d'assainissement, y compris la gestion des risques d'inondation et de sécheresse.
Objectifs d'apprentissage socio-émotionnels	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'élève est capable de participer à des activités visant à améliorer la gestion et l'assainissement de l'eau dans la communauté locale. 2. L'élève est capable de communiquer au sujet de la pollution de l'eau, de l'accès à l'eau et des mesures d'économie de l'eau et de faire connaître les expériences couronnées de succès. 3. L'élève est capable de se sentir responsable de son utilisation de l'eau. 4. L'élève est capable de percevoir l'utilité de normes d'assainissement et d'hygiène satisfaisantes. 5. L'élève est capable de remettre en question les différences socio-économiques ainsi que les disparités entre les genres en matière d'accès à l'eau potable et à des moyens d'assainissement sûrs.
Objectifs d'apprentissage comportementaux	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'élève est capable de coopérer avec les autorités locales aux fins de l'amélioration des moyens d'autosuffisance locaux. 2. L'élève est capable de contribuer à la gestion des ressources en eau au niveau local. 3. L'élève est capable de réduire son empreinte eau individuelle et d'adopter des habitudes

et ses relations avec les 16 autres objectifs

